

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 12 septembre 2025

DÉLIBÉRATION – CA-2025-VIE INSTITUTIONNELLE-61

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : **24 SEP. 2025**

Date de transmission : **24 SEP. 2025**

Date de réception rectorat : **24 SEP. 2025**

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL VAL DE MARNE - UPEC
Direction des Affaires Juridiques et Générales
61, Avenue du Général de Gaulle
94010 CRETEIL Cedex
Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT LA SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONSTITUTIVE DE DROITS RÉELS AU PROFIT DU CNRS, POUR LES BESOINS DE L'INSTITUT DE BIOLOGIE PHYSICO-CHIMIQUE (IMMEUBLE SIS 13 RUE PIERRE ET MARIE CURIE, PARIS 5^e), POUR UNE DURÉE DE 70 ANS À TITRE GRATUIT, ET CONFÉRANT POUVOIR À LA CHANCELLERIE DES UNIVERSITÉS DE PARIS POUR SIGNER TOUS ACTES ET PIÈCES NÉCESSAIRES

- VU** l'article D. 762-8 du Code de l'éducation ;
- VU** les articles L. 2222-12 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration de la Chancellerie des universités de Paris en date du 12 mars 2025 autorisant la signature de ladite convention d'occupation ;
- VU** le courrier de la Rectrice de la région académique Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, en date du 12 juin 2025, sollicitant l'adoption d'une délibération autorisant la signature d'une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels au profit du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

CONSIDÉRANT que par acte notarié du 26 mai 1906, un ensemble immobilier sis 11 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5^e, a été acquis par l'Université de Paris auprès de la communauté des Dames de Saint-Michel ;

CONSIDÉRANT que par arrêté du Recteur de l'académie de Paris du 29 juillet 1927, une concession gratuite d'un terrain de 1 750 m² a été accordée à la Fondation Edmond de Rothschild pour le développement de la recherche scientifique, à l'effet exclusif d'y fonder l'Institut de Biologie Physico-Chimique (IBPC) ;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est, depuis l'arrêté du 13 avril 1981, en propriété indivise entre treize universités parisiennes, et que sa gestion est confiée à la Chancellerie des universités de Paris ;

CONSIDÉRANT que par convention du 9 septembre 1998, la Fondation Edmond de Rothschild a mis le bâtiment à disposition du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

CONSIDÉRANT que par arrêté du 21 novembre 2024, le CNRS a été autorisé à accepter le don de l'ensemble des biens de la Fondation Edmond de Rothschild, devenu effectif après le décret du 9 avril 2025 prononçant la dissolution de la Fondation ;

CONSIDÉRANT que cette dissolution a mis fin à la concession consentie à la Fondation ainsi qu'à la convention d'occupation du CNRS, rendant nécessaire la conclusion d'une nouvelle autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels ;

CONSIDÉRANT que le CNRS prévoit un programme d'investissement de 3 200 000 € HT pour des travaux d'étanchéité, de traitement de l'air, de mise en conformité électrique et de second œuvre, ainsi que, le cas échéant, des travaux d'extension ;

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 12 septembre 2025

CONSIDÉRANT que par délibération en date du 12 mars 2025, le Conseil d'administration de la Chancellerie des universités de Paris a autorisé la signature de cette autorisation d'occupation temporaire.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser la signature, au profit du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), d'une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels portant sur l'immeuble sis 13 rue Pierre et Marie Curie, Paris 5e (cadastré AC n° 42), pour une durée de 70 ans, à titre gratuit compte tenu de la destination des lieux et des travaux qui seront réalisés sur les biens, permettant la conservation du domaine et le maintien de l'Institut de Biologie Physico-Chimique (IPBC).

ARTICLE 2 :

De donner pouvoir à la Chancellerie des universités de Paris, représentée par la Rectrice de la région académique Île-de-France, Rectrice de l'académie de Paris, Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France, pour convenir des modalités contractuelles, signer tous actes et pièces nécessaires, et notamment l'acte d'autorisation d'occupation du domaine public.

ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC).

La Directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 12 septembre 2025

Le Président de l'Université par intérim



Amílcar BERNARDINO

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 12 septembre 2025

Nombre de membres constituant le conseil : 32	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 32	Votants : 25
Quorum : 17	Votes exprimés : 25
Membres présents : 23	Pour : 18
Membres représentés : 2	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 25	Abstentions : 7

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.